

Des bois responsables, de la forêt à l'ouvrage : construire durable avec la certification PEFC

Paul-Emmanuel HUET
Directeur PEFC France
Paris, France

1. La construction écoresponsable, un incontournable de la transition écologique

1.1. Un contexte réglementaire qui se renforce, appuyé par une demande forte de l'ensemble des donneurs d'ordre et des consommateurs

Pour accompagner la France dans l'atteinte de ses objectifs de neutralité carbone à horizon 2050, le secteur de la construction a un rôle important à jouer. En effet, il représente à lui seul un quart des émissions de CO₂ en France et 40 % au niveau mondial. Avec l'entrée en vigueur de la réglementation RE2020, les acteurs doivent trouver des solutions concrètes pour mieux maîtriser le bilan carbone de leurs constructions. L'utilisation de matériaux biosourcés, comme le bois, est un des leviers pour y parvenir.

De plus de plus de donneurs d'ordres de projets d'ampleur se mobilisent dans la démarche de décarbonation du secteur. C'est le cas de la SOLIDEO pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, ou encore d'autres aménageurs, maîtres d'ouvrage publics comme privés qui - au travers d'initiatives volontaires comme les Pactes Bois Biosourcés avec FIBOIS - s'engagent en termes de résultats et de moyens à construire davantage en bois, et en bois certifié.

1.2. Le bois, matériau biosourcé par excellence

La forêt et le bois sont au cœur des enjeux climatique (captation carbone), écologique (biodiversité) et industriel (matériaux biosourcés) qui préoccupent la société. Le bois et les autres matériaux biosourcés comme la paille ou le chanvre constituent une partie de la réponse aux enjeux du développement durable : stockage du carbone, limitation de l'empreinte CO₂ des bâtiments, réduction de leur consommation énergétique.

Le bois est le matériau durable par excellence. En plus de stocker le CO₂, le bois permet de limiter les émissions de dioxyde de carbone et d'assurer d'excellentes performances énergétiques des bâtiments, car il est près de douze fois plus isolant que le béton. Le bois est donc l'une des réponses phares aux défis énergétiques auxquels est confronté le secteur de la construction.

Mais si l'augmentation de la demande en bois est une bonne nouvelle, celle-ci doit s'accompagner de garanties pour attester de la préservation des forêts et de la ressource. La demande en bois est exponentielle, avec pour conséquence directe une pression accrue sur les forêts. Dans ce contexte, la certification PEFC est plus que jamais requise, pour permettre de maintenir l'équilibre entre les différentes fonctions de la chaîne de valeur de la filière forêt-bois : économiques, environnementales et sociétales. Traçabilité, contrôle des approvisionnements, préservation des ressources, tous ces éléments sont autant de clés pour accompagner la demande accrue en matériau bois, et PEFC se doit d'être un des traits d'union entre les différents maillons de la chaîne.

2. Ecoconstruction et certification

2.1 Certifier pour attester de la préservation des forêts

La certification est l'une des solutions pour accompagner la transition écologique. C'est une démarche opérationnelle dont les entreprises peuvent se saisir : attester que le bois est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées, et ainsi que les constructions participent à la préservation des forêts.

Nous observons une demande croissante de la part des prescripteurs, notamment publics pour le bois certifié (la SOLIDEO demande que 100% des bois mis en œuvre pour les JO à Paris en 2024 soient certifiés), et de nombreux acteurs - maîtres d'ouvrage, constructeurs, architectes, etc. - sont sensibilisés à l'importance de mettre en œuvre une démarche de certification. Pour autant, l'ensemble de la filière doit continuer à s'organiser pour atteindre cet objectif.

Aujourd'hui, nous constatons que la certification, très présente sur l'amont, l'est moins auprès des acteurs de l'aval. Pour autant, la certification de tous les acteurs de la chaîne, de la forêt jusqu'à la construction finale, en passant par chaque étape de transformation, est essentielle pour garantir la traçabilité du bois sur l'ensemble de la chaîne, et apporter la preuve que ce bois est bien issu de forêt gérées durablement et de sources contrôlées.

Notre rôle est de faire de la pédagogie auprès de l'ensemble des acteurs pour développer l'offre de bois certifié, en contribuant à faire travailler ensemble tous les acteurs de la chaîne.

2.2. Le référentiel PEFC pour la gestion durable des forêts

Créée en 1999, PEFC est une organisation internationale dont la vocation est de préserver les forêts et de pérenniser la ressource forestière pour répondre aux besoins en bois de l'Homme aujourd'hui et pour l'avenir. La mission de PEFC est d'attester de la gestion durable de la forêt dans ses 3 dimensions : économique (gestion raisonnée de la ressource bois), sociétale (la certification PEFC contribue à protéger ceux qui vivent dans les forêts, y travaillent et s'y promènent) et environnementale (la certification PEFC contribue à préserver la biodiversité, protéger les sols et ressources en eau, favoriser la diversité des essences, etc.).

Les standards PEFC de gestion forestière sont révisés périodiquement dans une perspective d'adaptation à l'évolution des enjeux forestiers et d'amélioration continue. Présent dans 55 pays à travers le monde, PEFC rassemble en France plus de 78 000 propriétaires forestiers et plus 3 200 entreprises.

3. Quelle traçabilité assurée par la certification PEFC ?

3.1 La certification de projet

La certification d'un bâtiment PEFC (certification de projet) atteste de l'utilisation de bois certifié PEFC pour tout ou partie d'une construction ou d'une rénovation. Elle atteste que toutes les parties impliquées dans la réalisation d'un projet de construction en bois ont mis en application les principes de traçabilité du bois au travers la mise en place de la chaîne de contrôle PEFC.

Pour qu'un bâtiment ou une rénovation puisse être certifié, il faut que toute la chaîne des acteurs qui sont intervenus sur le projet (propriétaires forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants forestiers, entreprises de première et de deuxième transformation, constructeurs, etc. soient certifiés PEFC. C'est grâce à la certification de l'ensemble des maillons de la chaîne qu'un organisme certificateur indépendant accrédité par le COFRAC peut attester de la traçabilité des bois mis en œuvre dans le bâtiment.

Aujourd'hui en France,

- Plus de **3200 entreprises** sont certifiées PEFC
- Plus de **8,1 millions d'hectares de surface forestière** en France métropolitaine et Guyane française sont certifiés PEFC
- Plus de **78 000 propriétaires forestiers** sont certifiés PEFC
- **88% du bois utilisé dans la construction** est certifié PEFC¹

...Et dans le monde

- Plus de **20 000 entreprises** sont certifiées PEFC
- Plus de **280 millions d'hectares de surface forestière** sont certifiées PEFC

3.2. Une réalité sur tout le territoire

A titre d'illustration sur le territoire français, les 4 projets de construction ci-dessous ont déjà obtenu la certification de projet PEFC (à retrouver dans le **showroom PEFC**). D'autres sont à venir prochainement.

¹ Source : enquête nationale de la construction bois 2019

- Le **siège commun de l'agence Vosges Ouest de l'ONF Grand-Est, la Safer Grand-Est et la Chambre d'Agriculture des Vosges** : ce bâtiment symbolise l'ambition partagée de toute la chaîne de construction du bâtiment de valoriser la gestion durable qui prend en compte à la fois les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt.



- Le **Village landais Alzheimer** : cet établissement, situé à Dax accueillant 120 habitants touchés par la maladie d'Alzheimer ou apparentées, avait le souhait d'allier architecture bienveillante s'inspirant de l'architecture traditionnelle landaise, avec l'emploi de bois locaux, dans le respect de l'environnement.
- Le **préau d'Evisa** : l'auvent de l'école de cette commune corse a permis d'associer les artisans locaux du bois, de respecter l'environnement et de développer l'attractivité du territoire. Il a été lauréat du prix PNCB 2020.



- La **Fontaine de Nantes** : une fontaine en bois intégrée dans le célèbre dispositif artistique « Voyage à Nantes », qui constitue le premier projet culturel certifié PEFC.

